

FORMATIONS CONTINUES DES ARCHITECTES

proposées par l'École
Nationale Supérieure
d'Architecture de Lyon

Intégration des nouvelles obligations réglementaires dans la conception parasismique

Nouveau contexte

Un nouveau zonage sismique de la France entre prochainement en vigueur et **la région Rhône-Alpes passe en zone à risque.**

Ce zonage s'accompagne d'une nouvelle réglementation : **l'Eurocode 8.**

N'attendez pas la parution du décret d'application de ces nouvelles règles pour vous former.

Ces modifications entraîneront :
=> **une augmentation des exigences techniques**
=> **un accroissement de vos responsabilités**
en termes de sécurité des personnes et des biens.

Une certification sera délivrée à l'issue de la formation.

5 jours, 2 séquences, 40h, 20 pl.

de 9h à 18h

Les 9, 10, 11 octobre 2008 à l'ENSAL

Les 7, 8 novembre 2008 aux Grands Ateliers de l'isle d'Abeau

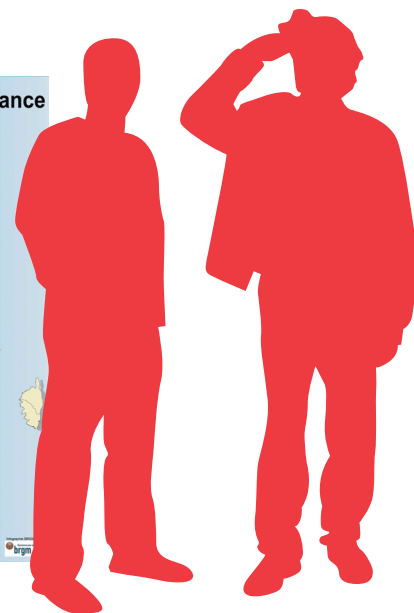
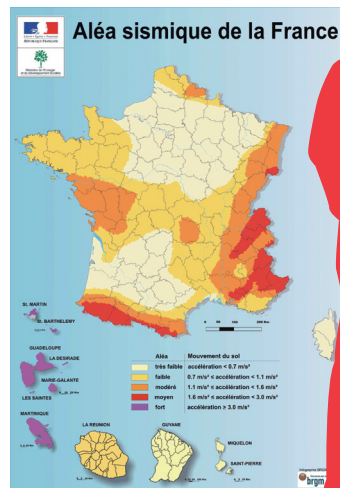
Tarif attractif : 325 euros

250 euros (ce prix d'appel tient compte des subventions ministérielles)
+ 75 euros de repas pris sur place pour les 5 jours (obligatoire)

Contenu

Des cours théoriques et des cas d'étude pratiques

- le séisme et ses effets
- la gestion de crise, la réglementation et le rôle des acteurs
- le comportement des bâtiments et facteurs de résistance des structures
- l'architecture parasismique
- le diagnostic de vulnérabilité
- le renforcement



**Formation Subventionnée
par la DIREN Rhône-Alpes et la DAPA
dans le cadre du plan séisme**



ÉCOLE
NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE LYON



Clôture des inscriptions **20 septembre 2008**
Responsable : Nicole Chamonaz
Tel : 04 78 79 50 53 – Fax : 04 78 80 40 68
Documentation et dossiers d'inscription :
www.lyon.archi.fr/formations_continues.html